



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 18 décembre 2025 à 19h00 /
2025eko abenduaren 18ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
12 décembre 2025 / 2025eko abenduaren 12a	27	18

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Frédéric CARRICABURU, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémie SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
 Bénédicte LUBERRIAGA (k) à Jean Pierre MOUHICA (ri)
 Antoine COGNAUD (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI, Thomas OYARZUN, Xalbat GARAT

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025-65 Participation KORRIKA 24^{ème} édition –2026 / 24garren KORRIKAN parte hartzea - 2026

En 2026 aura lieu la 24^{ème} édition de la Korrika. Il s'agit d'une course relais organisée par AEK dans le but de soutenir la langue basque, manifestation à laquelle la Commune d'Ascain participe lors de chaque édition.

Elle aura pour devise « Euskara gara » (« Nous sommes la langue basque »). Cette nouvelle édition se déroulera du 19 au 29 mars et partira de Tardets (Atharratze), en Soule, pour arriver à Bilbao (Bilbo) où le « message secret » contenu dans le témoin sera lu au public.

Il est proposé de verser une subvention de 400 € pour la 24^{ème} Korrika en soutien à l'Euskara, montant correspondant à l'achat d'un kilomètre. Les crédits correspondants sont ouverts à l'article 65748 du budget primitif de 2025.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE l'attribution d'une subvention de 400 € à AEK pour la 24^{ème} édition de la Korrika.

PRÉCISE que les crédits correspondants sont prévus à l'article 65748 du budget primitif de 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
 Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
 Jean Louis FOURNIER

